

Thèmes prioritaires de la section INT

Préambule

La crise du COVID-19, une des pires de l'histoire, représente une situation d'urgence en matière de santé publique, une grave menace pour l'économie et la société et un risque pour les institutions démocratiques. L'impact inédit de la crise sanitaire appelle une réaction solidaire sans précédent et sans équivoque, inscrite dans le long terme.

Paradoxalement, cette crise sanitaire mondiale peut offrir l'occasion de repenser notre économie, notre manière de vivre et notre manière de consommer.

Le CESE devrait principalement concentrer tous les efforts sur la manière de gérer au mieux les crises et de tirer les leçons de ces crises. Les enjeux majeurs liés à la relance dans un monde post-pandémique requièrent toute notre attention et des réponses européennes résilientes, durables et solidaires doivent être apportées sans délai. Les mesures du pacte vert sont dès lors plus pertinentes que jamais.

Dans ce contexte, le rôle de la Section INT, qui s'occupe du **marché unique**, de la **production** et de la **consommation**, est déterminant.

Nos travaux et nos initiatives doivent s'orienter en faveur d'une croissance inclusive et verte, d'une économie sociale au potentiel libéré, d'un soutien au développement des PME et d'une transformation numérique ne laissant personne sur le bord du chemin !

Le CESE doit donc souligner la nécessité d'une approche globale qui tienne compte des objectifs de développement durable et de l'impact de la numérisation sur le marché unique pour les entreprises, les travailleurs et les consommateurs, afin de garantir des conditions de travail équitables et une protection sociale adéquate. Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté doit toujours être présent dans les travaux du CESE.

Les priorités thématiques

1. Pour un marché unique numérique et vert

L'achèvement et le bon fonctionnement du marché unique européen restent le fil conducteur des activités menées au sein de la section INT qui lui doit son nom. Cependant, la réalisation du marché unique doit aujourd'hui tenir compte de nouvelles réalités qui affectent la vie des citoyens et des entreprises. Nous entamons la décennie du numérique, des changements profonds vont intervenir dans les années à venir, nous y serons partie prenante.

D'une part, on ne peut plus parler de marché unique sans parler de la **transition numérique**. Le marché unique européen est un marché numérique ! Ce grand marché numérique, qui a été élevé au rang de priorité par la Commission, stimule l'économie et améliore la qualité de vie des citoyens. Toutefois, ces évolutions nécessitent un cadre réglementaire européen qui garantisse l'élimination des entraves aux transactions en ligne tout en garantissant la protection de la vie privée et des données à caractère personnel et en assurant la cybersécurité. Le marché unique numérique a la capacité d'améliorer l'accès

à l'information, d'apporter des gains d'efficacité par une réduction des coûts de transaction, une consommation dématérialisée et une réduction de l'empreinte environnementale, et d'instaurer des modèles économiques et administratifs plus performants.

En même temps, nous devons rester attentifs aux dérives des avancées technologiques, combattre l'exclusion et limiter la dépendance de l'UE face aux géants du numérique, Le marché unique numérique ne doit laisser personne derrière ce qui implique d'une part une meilleure accessibilité, compréhension et utilisation des outils du numérique et d'autre part une 'amélioration des compétences et de la formation aux technologies du numérique. .

En outre, l'agenda 2030 et les objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies et plus récemment le Green Deal européen suscitent de nombreux défis cruciaux, tels que la lutte contre les inégalités sociales, **la transition vers une économie à faible intensité de carbone**, respectueuse de la nature, efficace dans l'utilisation des ressources, capable de lutter contre les effets du changement climatique et la participation démocratique et l'émancipation de la société civile.

Un élément doit également retenir notre attention est la manière dont l'UE légifère ("*better regulation*") et le besoin d'avoir un corpus législatif européen mieux à même de servir les citoyens et les entreprises. Le processus législatif de l'UE doit être plus transparent, plus ouvert aux contributions des acteurs concernés et plus facile à comprendre.

Enfin, la section ne peut ignorer et doit suivre avec beaucoup d'attention les derniers développements en ce qui concerne le Brexit dont les conséquences affectent inéluctablement le marché unique européen.

Initiatives envisagées:

- *Préparer les avis du CESE notamment en ce qui concerne la **Gouvernance en matière de données et les Objectifs 2030 en matière numérique**,*
- *Préparer les avis du CESE sur l'**Espace européen des données de santé et sur la Numérisation des procédures de visa** (les deux éventuellement en collaboration avec la section SOC),*
- *Collaborer avec la section SOC dans l'élaboration d'avis sur le **Paquet «coopération judiciaire numérique»** et sur **Une identité électronique européenne fiable et sécurisée**,*
- *Organisation de débats ou séminaires sur **L'Economie et la société numérique**, notamment dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la transition numérique, et participation à des événements sur ces thématiques,*
- *Suivre les travaux de la plateforme "Prêts pour l'avenir" (F4F) où le CESE est représenté par trois membres,*
- *Organisation de débats sur les **effets du Brexit sur le marché unique**.*

2. Des entreprises responsables au niveau social et environnemental

L'entrepreneuriat sous toutes ses formes et dans tous les secteurs d'activité (entre autres le tourisme, l'industrie, l'économie des plateformes, l'économie sociale) est essentiel pour assurer la croissance économique, l'innovation, l'emploi et l'inclusion sociale. C'est pourquoi il est important d'identifier les

difficultés auxquels sont confrontées **les PME** lorsqu'elles accèdent au marché unique et d'y apporter des réponses. Étonnement, le programme de travail de la Commission pour 2021 ne semble pas prévoir des mesures spécifiques pour les PME alors qu'elles sont les plus affectées par la crise sanitaire. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'une grande majorité de PME et surtout des très petites entreprises souvent à caractère familial agissent aux niveaux national, régional et local et que les effets des mesures prises pour faire face à la crise impactent tous les niveaux. Dans ce contexte, il convient de ne pas oublier le cas spécifique des professions libérales, elles aussi très affectées par la crise. Le CESE doit s'employer à faire en sorte que cette lacune soit comblée au plus vite.

Parmi les différentes formes d'entrepreneuriat, le CESE accorde une attention particulière à l'**entrepreneuriat social**. Le CESE joue, depuis des années, un rôle de plus en plus important au niveau interinstitutionnel dans la promotion de cette forme d'entrepreneuriat et dans le suivi de son développement. La section continuera à suivre l'évolution de la situation politique, à identifier les mesures à prendre, à recueillir, compiler et diffuser les meilleures pratiques et à améliorer la visibilité du secteur.

Dans ce contexte, le **plan d'action en faveur de l'économie sociale**, que la Commission devrait lancer en 2021, devra faire l'objet d'un suivi étroit.

Un autre domaine qui continuera à mériter l'attention du CESE, en tant que porte-parole de la société civile européenne, ce sont les **nouveaux modèles d'entrepreneuriat** très souvent basés sur des considérations de caractère social ou environnemental.

Parmi ces nouveaux modèles économiques, l'**économie circulaire** occupe une place majeure dans les travaux du CESE qui a lancé, avec la Commission européenne et les acteurs du terrain, la Plateforme européenne des acteurs de l'économie circulaire (ECESP).

L'économie des plateformes est un autre thème que la section a suivi (le CESE a été une des premières institutions à traiter le thème de l'économie collaborative et de la consommation collaborative) et doit continuer à suivre.

Le secteur du commerce de détail mérite également une attention particulière, car il dépend fortement de la libre circulation des biens et des services dans toute l'Europe et dans le monde. Une réglementation excessive et la fragmentation du marché unique par les fournisseurs entravent la compétitivité du secteur. Les consommateurs et les entreprises sont de plus en plus à la recherche de produits durables et le secteur du commerce de détail est à l'origine de cette transformation et répond aux attentes de leurs clients en matière de durabilité. Pour ces raisons, un pacte européen pour le commerce est nécessaire.

Enfin, l'innovation en matière de modèles économiques durables représente une occasion pour l'Union européenne de devenir un leader dans la mise en place d'une forme de gouvernance économique qui rend la prospérité économique indissociable de la durabilité. L'importance du développement durable en tant que thème transversal et objectif prioritaire des travaux du CESE doit être reconnue.

Initiatives envisagées:

- *Organisation de la 5ème Journée européenne des entreprises de l'économie sociale*
- *Participation dans les travaux du GECES*

- *Organisation de séminaires (par exemple, dans le cadre des Journées de la société civile et des Open Days du CdR) et participation à des événements sur ces thématiques*
- *Promotion de l'avis INT/898 sur la Stratégie pour les PME*
- *Organisation d'événements avec des partenaires stratégiques (y compris le PE, la Commission et les associations dans les États membres), afin de renforcer le rôle du CESE dans ces domaines.*

3. Une politique industrielle en transition

L'Europe a toujours été à l'avant de l'innovation industrielle et a contribué à améliorer la manière dont les citoyens produisent, consomment et font des affaires. L'industrie a toujours démontré sa capacité à conduire le changement et plus que jamais elle doit poursuivre dans cette voie alors que l'Europe entame sa transition vers la neutralité climatique et le numérique.

Ces **transitions écologique et numérique** impliquent des nouvelles technologies et, donc, des investissements et de l'innovation, et donneront lieu à de nouveaux types d'emploi et à de nouvelles compétences.

Elles entraîneront également un passage de la production linéaire à une économie circulaire.

En tant que maison de la société civile européenne, le CESE doit se positionner dans le débat sur ces transitions.

Par conséquent, le CESE suivra **la mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle** (qui devra tenir compte des effets de la COVID-19, du contexte concurrentiel mondial et de l'accélération de la double transition écologique et numérique) ainsi que les initiatives en matière d'**économie circulaire pour le matériel électronique**. Les initiatives en matière numérique, notamment en ce qui concerne **l'intelligence artificielle** sont également au cœur des travaux de la section qui s'appuie maintenant sur son Observatoire de la transition numérique et du marché unique.

La section continuera également fortement engagée **dans les travaux de l'ECESP** qu'elle a créé avec la section NAT et les DGs compétentes de la Commission européenne.

La **recherche et l'innovation** sont essentielles pour améliorer la compétitivité, promouvoir la croissance, créer des emplois et relever les défis de société. Ces défis vont de la transition vers le marché du travail au choix des consommateurs et au respect de la vie privée. Dans ce contexte, les travaux du CESE en matière d'**intelligence artificielle** constituent un important point de référence. Afin de conserver notre visibilité et notre crédibilité, il est crucial de continuer à suivre l'évolution de la situation dans ce domaine.

La **politique de concurrence** joue également un rôle fondamental surtout dans le cadre de la reprise post-Covid. La section continuera à y prêter une attention particulière en veillant à ce que l'UE mène une politique de concurrence qui ne conduit pas à la disparition d'entreprises mais à les soutenir en stimulant la recherche et l'innovation ainsi que l'investissement dans de nouveaux produits et services.

Initiatives envisagées:

- *Promotion de l'avis INT/897 sur la Nouvelle stratégie industrielle*
- *Participation active aux Journées de l'industrie organisées par la Commission en février 2021;*
- *Participation d'un membre du CESE au Forum de l'industrie que la Commission s'apprête à mettre sur pied*
- *Suivre la mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle qui est prévue pour le 2^{ème} trimestre de 2021 ainsi que des initiatives en matière d'économie circulaire pour le matériel électronique.*
- *Promotion des travaux du CESE en matière d'intelligence artificielle, notamment via l'organisation des débats dans le cadre du nouvel Observatoire de la Transition numérique et du marché unique et participation à des événements sur la thématique ;*
- *Organisation d'un événement sur l'intelligence artificielle (éventuellement en coopération avec le Parlement européen, la Commission et/ou les autres partenaires stratégiques) destiné à analyser de manière approfondie les différents aspects de l'IA et à présenter des recommandations aux institutions de l'Union et à renforcer le rôle du CESE dans ce domaine;*
- *Rédiger des avis sur les initiatives législatives que la Commission prévoit de lancer en matière d'IA;*
- *Participation active aux Journées de l'innovation que la Commission organise annuellement;*
- *Préparer l'avis du CESE sur la Communication relative à une approche globale de la recherche, de l'innovation, de l'éducation et de la jeunesse*
- *Promouvoir des initiatives visant à soutenir les écosystèmes industriels dans la période Post Covid et à créer des interactions entre ces différents écosystèmes pour recréer en Europe de nouvelles chaînes de valeurs.*

4. Une politique de consommation moderne et responsable

Aujourd'hui, grâce au marché unique, il est beaucoup plus facile pour les consommateurs et les entreprises de l'Union européenne d'acheter et de vendre des biens et des services par-delà les frontières, à la fois en ligne et hors ligne. Mais cela exige une confiance dans le marché, une législation ciblée et son application effective.

Le CESE s'emploie à faire en sorte que les consommateurs disposent des droits et de la protection dont ils ont besoin. Il a été le premier organe de l'UE à traiter la consommation collaborative et a lancé le débat sur des thèmes tels que l'économie collaborative, l'économie de la fonctionnalité et le concept de "nudge".

En tant que porte-parole de la société civile européenne, le CESE a reconnu le potentiel des nouveaux modèles économiques, ainsi que les défis (en matière sociale et juridique) qu'ils soulèvent, en particulier les conséquences pour les consommateurs et les travailleurs. Dans ce contexte, l'économie circulaire présente des choix responsables pour les consommateurs, lesquels selon la nouvelle politique de la commission (Empowering the consumer for the green transition/renforcer le rôle des consommateurs dans la transition écologique) encourage des comportements durables, conscients de l'impact de la consommation sur la planète. A ce propos, l'information des consommateurs sur l'origine des produits est un élément susceptible de les aider à faire des choix plus responsables de même que toutes les mesures visant à les éduquer et les informer.

Le CESE devrait continuer à suivre attentivement les nouvelles formes de consommation et de production, y compris les implications juridiques pour les consommateurs en ligne, en tenant compte de la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales, la protection des consommateurs et des travailleurs et les aspects relatifs à la croissance et à l'emploi.

La manifestation annuelle phare, la **Journée européenne du consommateur** organisée chaque année par le Comité depuis 1999, est le lieu de rencontre par excellence où les consommateurs se réunissent pour influencer le débat au sein de l'Union.

Initiatives envisagées:

- *Organisation de la Journée européenne des consommateurs 2021, dans le cadre de la présidence portugaise de l'UE sur un thème à déterminer (par exemple sur «Les rôle des consommateurs dans la transition verte»);*
- *Organiser des événements sur la politique de consommation (éventuellement en coopération avec le Parlement européen, la Commission et/ou les autres partenaires stratégiques)*
- *Préparer l'avis du CESE sur Un nouvel agenda du consommateur et sur la nouvelle réglementation en matière de données ;*
- *Préparer l'avis du CESE sur les nouvelles exigences en matière de conception et les droits des consommateurs en matière d'électronique.*

Les priorités internes et interinstitutionnelles

Coopération interinstitutionnelle

Pour pouvoir faire l'entendre la voix de la société civile organisée, le CESE doit renforcer la visibilité de ses avis et leur suivi auprès des institutions européennes ainsi que des représentations nationales auprès de l'UE.

Il est donc important de renforcer la coopération structurée avec la Commission européenne (les commissaires responsables des dossiers de la section et les différentes DGs), avec le Parlement européen (et en particulier les commissions IMCO et ITRE), le Comité des régions, le Conseil (notamment sa formation « Compétitivité »), le Conseil européen et les Présidences successives.

Dans ce contexte, il serait important de promouvoir les positions du CESE déjà dans la phase pré-législative; le recours aux rapports d'information pourrait constituer un instrument utile.

Il est tout aussi important de renforcer les échanges avec les organisations représentatives de la société civile notamment à travers d'un recours plus régulier aux auditions et débats réunissant des acteurs de terrain, experts, scientifiques, politiques pour confronter, échanger, identifier des pistes inspirantes et les nouvelles voies de réflexions.

Coopération interne

La coopération au niveau interne est absolument primordiale. La collaboration avec l'ensemble des sections dans le cadre d'une approche transversale qui élimine les barrières entre les différentes unités doit permettre une plus grande cohérence et efficacité de nos travaux.

Il est également important d'organiser une concertation permanente pour la définition de programmes de travail, la sélection des thématiques et des priorités des différentes sections, en combinant "acquis", "continuité" et "prospective".